



## **ACCORD DE CONFIDENTIALITE**

Territoire concerné : .....

**ENTRE LES SOUSSIGNÉES :**

L'entreprise A2id Sarl ayant son siège au : 76, rue d'Angleterre - 35200 RENNES immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n°893 219 295, représentée par son gérant M Frédéric MORELLI domicilié es qualité au siège social et dûment habilité à intervenir aux présentes, titulaire de la marque communautaire CLEANNIX®.

Ci-après désignée «Le Concédant»,

De première part

**ET :**

Monsieur (Madame) .....  
demeurant .....  
né(e) le ..... à ..... ,  
identifié(e) auprès des organismes sociaux sous le numéro NIR .....

Exploitant personnellement une entreprise individuelle sous la dénomination commerciale.....  
.....  
dont le siège est au .....  
immatriculée sur la liste 'A' du Registre du Commerce et des Sociétés de .....  
sous le n°.....

**[ou]**

Agissant solidairement tant en leur nom personnel qu'au nom et pour le compte de la Société.....  
.....  
ont le siège est au .....  
immatriculée sur la liste 'A' du Registre du Commerce et des Sociétés de .....  
sous le n°.....représentée par M. ....,  
en sa qualité de ....., représentant légal en exercice domicilié audit siège es qualité.

(Ci-après «Le Candidat»)

De seconde part

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

Créée par M. Frédéric MORELLI, son fondateur, la société A2id Sarl a acquis un ensemble de connaissances techniques et commerciales pour assurer de façon optimale, avec ses services et tâches connexes,

- une activité de nettoyage, stérilisation et aspiration de matelas qu'elle propose, pour l'instant sur le territoire français métropolitain et outre mer, aux particuliers et aux professionnels, notamment de la santé et de l'hébergement.
- une activité de nettoyage et stérilisation des surfaces et de l'air pour combattre les virus et les bactéries, les spores, les champignons et les moisissures. Elle propose ces prestations, pour l'instant sur le territoire français métropolitain et outre mer aux particuliers et aux professionnels (tous secteurs d'activités).
- Une activité de Distribution de matériel de désinfection de surfaces et de volumes. Elle propose ce matériel, pour l'instant sur le territoire français métropolitain et outre mer, uniquement aux professionnels (tous secteurs d'activités).

via un réseau de partenaires affiliés opérant sous la marque commerciale communautaire «CLEANNIX®» dont elle est propriétaire et qui a été déposée auprès de l'OHMI sous le n° 008558264 et publiée au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle sous le numéro BE/BEN-091416 en date du 17/09/2009.

Dans le cadre de son développement, la société A2id Sarl a décidé d'implanter l'activité précitée sur le territoire de .....

C'est dans ces conditions que le Candidat a manifesté son intérêt pour adhérer à ce réseau.

Avant que des discussions plus avancées ne s'engagent entre les Parties, il est demandé au Candidat de signer le présent accord de confidentialité.

***CECI AYANT ETE PREALABLEMENT RAPPELE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :***

Le candidat s'engage, tant pour la durée des pourparlers qu'après signature du contrat, et ce pour quelque cause que ce soit, à ne pas communiquer, divulguer ou exploiter pour son propre compte ou pour le bénéfice d'un tiers, personne physique ou morale quelconque, toute information, connaissance, statistique concernant le réseau et les méthodes d'exploitation de l'activité qui pourraient lui être communiqués ou dont il aurait eu connaissance en raison de son exploitation.

Seront notamment considérés comme strictement confidentiels au sens des présentes, toute information, connaissance, méthodes et techniques communiqués par le Master Partenaire ou la Société A2id Sarl pour l'exploitation de l'activité, notamment le contenu du contrat de réservation et du livret technique, le contenu du projet d'accord de partenariat et toutes explications techniques et commerciales qui pourraient lui être données dans le cours des pourparlers.

Sera considérée comme une violation de la présente clause, la tentative par le candidat d'exploiter les méthodes du Master Partenaire ou de la Société A2id Sarl, dans l'hypothèse où l'accord de partenariat ne serait pas conclu pour l'exploitation de l'activité.

Le Candidat devra imposer à tout son personnel et à ses intervenants externes ayant des fonctions proches de la direction ou ayant accès aux informations confidentielles, le respect par contrat de ces engagements de confidentialité.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le Candidat sera tenu de payer au Master Partenaire et à la Société A2id Sarl à titre de clause pénale, une somme de 20.000 (vingt mille) €, sans préjudice de tous autres droits et recours de ces derniers.

Si le Candidat venait à ne pas signer l'accord de partenariat, il s'engage à restituer immédiatement tous documents qui lui auraient été remis et à détruire toute copie qui aurait pu en être faite, quelque soit le support, et ce à première demande du Master Partenaire ou de la Société A2id Sarl

Toute infraction à la présente clause entraînerait dès sa constatation, obligation par le candidat de verser au Master Partenaire et à la Société A2id Sarl une indemnité à titre de clause pénale de 10.000 (Dix mille) €, sans exclure la poursuite de l'entière réparation de leur éventuel préjudice.

Fait à.....  
le.....

LE CANDIDAT

LE CONCEDANT